



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/29 du 30 avril 2026

**OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL CCAS 2026
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026**

L'an Deux Mil Vingt Six le Trente Avril à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Dix-Sept Avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
Mme Prune CHAMARD-LASTRE
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Annie JACOB

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Rémi LOUIS-MICHEL à Mme Katia GUÉRIN

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Mary RÉAUBOURG
Mme Hermine SALIGUE

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20260430-DE-29-2026-BF
Date de réception préfecture : 07/05/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20260430-DE-29-2026-BF

A.R. du 07/05/2026

Publié le 12/05/2026

Le Président

N°2026/29 du 30 avril 2026



Nicolas PONCHEL

**OBJET : FINANCES – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-7, L.2121-29, L.2122-21, L.2311-1 et suivants et L.2331-8-2°,

Vu les articles R123-16 à R-123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la délibération n°2026/02 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 3 mars 2026 donnant acte du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que l'état provisoire du Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

▪ Un excédent de la Section de fonctionnement de	883 380,22 €
▪ Un déficit d'Investissement sur réalisations de	65 791,83 €
▪ Un déficit d'Investissement sur restes à réaliser de	-24 615,89 €
▪ Un résultat cumulé d'investissement de	41 175,94 €
▪ Soit un résultat global sur réalisations positif de	949 172,05 €
▪ Et avec les restes à réaliser, un excédent de	924 556,16 €

Considérant que l'instruction M57 volume I, Tome II, titre 2, chapitre 1, article 6 prévoit la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif,

Considérant la présentation condensée du budget primitif 2026 suivante :

Sens	Chapitre		BP 2026	Sens	Chapitre		BP 2026	REPORTS	BP 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	011	Charges à caractère général	1 598 512,00		001	Solde d'exécution négatif anticipé	0,00		0,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	6 012 701,00		040	opérations d'ordre de transfert entre section	2 723,00		2 723,00
	023	Virement à la section d'investissement	0,00		20	immo incorp	21 429,00		21 429,00
	042	Dotations aux amortissements et provisions	94 000,00		21	immobilisations corporelles	131 024,11	24 615,89	155 640,00
	65	Autres charges de gestion courante et Secours	117 400,00		23	immobilisations en-cours	0,00		0,00
	67	Charges exceptionnelles	800,00						
	68	Dotations aux provisions, dépréciations	50 000,00						
Total : DEPENSES			7 873 413,00	Total : DEPENSES			155 176,11	24 615,89	179 792,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	002	Résultat anticipé	883 380,22		001	Solde d'exécution anticipé positif	65 791,83		65 791,83
	013	Allégements de charges (CPAM, Assurances St	119 840,00		021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
	042	opérations d'ordre de transfert entre section	2 723,00		040	Dotations aux amortissements et provisions	94 000,00		94 000,00
	70	Produits des services	976 029,00		10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,17		20 000,17
	74	Dotations, subventions et participations	5 890 725,78		13	subvention investissement	0,00		0,00
	75	Autres produits de gestion courante	715,00		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
	77	Produits exceptionnels	0,00						
Total : RECETTES			7 873 413,00	Total : RECETTES			179 792,00	0,00	179 792,00

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20260430-DE-29-2026-BF
Date de réception préfecture : 07/05/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2026/29 du 30 avril 2026

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 9
Vote(s) Contre : 0
Abstention(s) : 2

DECIDE

Article 1 : de reprendre les résultats et restes à réaliser provisoires 2025 dans le Budget Primitif 2026 de maintenir en fonctionnement au compte 002 le solde de l'excédent d'exploitation 2025 à hauteur de 883 380,22 €.

Le Budget Principal 2026 est adopté tel qu'annexé, soit :

- En investissement :	
Dépenses :	179 792,00 €
Recettes :	179 792,00 €
- En fonctionnement :	
Dépenses :	7 873 413,00 €
Recettes :	7 873 413,00 €

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, Président du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,


Le Président du Centre Communal d'Action Sociale


Nicolas PONCHEL
Maire de Sannois



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance


Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS